

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2526

présenté par
M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 8, substituer aux mots :

« font connaître »

le mot :

« indiquent »

II. – En conséquence, au même alinéa 8, substituer aux mots :

« s’ils ont établi un projet de cession de leur exploitation »

les mots :

« leur projet de cession, s’il existe, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel